



SNUDI-FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Lyon, le 3 mars 2026

A

Monsieur l'inspecteur d'académie du Rhône,

Objet : dissolution des ZBF, mesures de cartes scolaire, zonage du département pour le brigades

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous souhaitons vous interpeler sur la question de la fusion des remplaçants, et du découpage en 3 ou 4 zones du département.

Tout d'abord, nous réaffirmons notre opposition à la dissolution des ZBF dans la brigade départementale.

Nos collègues de la brigade REP+, ainsi que les adjoints en REP+ n'ont pas à subir une dégradation des conditions de travail lié au manque d'enseignants, aux 94 suppressions de postes ainsi que la mobilisation de 49 PE pour la poursuite de la mise en place des PAS dans le département prévus pour la rentrée scolaire 2026 !

Nous nous interrogeons sur le fait que certains de nos collègues Brigades aient trouvé cette indication sur leur lprof :

▼ Réaffectation suite à mesure de carte scolaire

Au 01/09/2027 titulaire remplaçant - Remplacement (sans spécialité) 100% [P]
Du 01/09/2026 au 31/08/2027 titulaire remplaçant - Remplacement (sans spécialité) 50% [P]

Votre quotité de service est de 50 %

Ainsi, alors que le CSASD ne s'est pas réuni, ces derniers sont déjà considérés en mesure de carte scolaire.

Autre interrogation à propos du zonage du département : sauf erreur de notre part, aucun GT ne s'est tenu à ce sujet suite au 29 janvier et à l'audience intersyndical le 5 février, jour de mobilisation de nos collègues remplaçants.

Or, une organisation syndicale informe d'une décision que vous auriez prise :

FSU-SNUipp 69 a fait une proposition de redécoupages en 4 zones (maximum imposé par le ministère) comme suit :

Zone Nord	ANSE, BELLEVILLE, VILLEFRANCHE, NEUVILLE - VAL DE SAONE, RILLIEUX LA PAPE, LYON 4EME - CALUIRE,
Zone Sud	GIVORS, GREZIEU, IRIGNY - MIONS, MORNANT, ST PIERRE DE CHANDIEU, LYON 7EME - LA MULATIERE, OULLINS, SAINT FONS,
Zone est	BRON, VAULX EN VELIN 1, VAULX EN VELIN 2, VENISSIEUX - LYON 8EME, VENISSIEUX 1, VENISSIEUX 2, VILLEURBANNE 1, VILLEURBANNE 2, LYON 3EME, LYON 5EME - 1ER, LYON 6EME - VILLEURBANNE, LYON 8EME - 2EME, MEYZIEU - DECINES, SAINT PRIEST,
Zone ouest	L'ARBRESLE, TARARE, ECULLY - LYON DUCHERE, LYON VAISE - TASSIN,

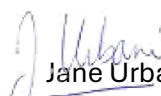
L'IA nous a indiqué avoir adopté notre proposition. Mais nous n'en serons certain.es qu'au moment de la parution de la circulaire.

Nous nous étonnons que des tractations se mènent en dehors de toute transparence et nous tenons à réaffirmer notre plus ferme opposition au découpage en 3 ou 4 zones du département.

Nous nous interrogeons donc sur l'opacité des décisions qui seraient prises en dehors de toute instance officielle.

Le SNUDI-FO réaffirmera ses revendications d'abandon du projet de fusion des brigades et des brigades REP+, de rattachement des remplaçants à une des 3 ou 4 zones du département et de création de postes de remplaçants à hauteur des besoins à l'occasion de la grève jeudi 19 mars.

Nous vous prions, Monsieur l'inspecteur d'académie, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.


Jane Urbani
Secrétaire départementale
du SNUDI FO 69